



Fiche de Données de Sécurité  
Selon Règlement (CE) 1907/2006

**1338 Azur-Eosine-Bleu de Méthylène solution selon Giemsa  
\*(lent)**

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Dénomination:

Azur-Eosine-Bleu de Méthylène solution selon Giemsa \*(lent)

**Numéro d'Enregistrement REACH:** Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur ou est un mélange.

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:**

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

**1.3 Identification de la société ou compagnie:**

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: [product.safety@panreac.com](mailto:product.safety@panreac.com)

**1.4 Téléphone d'urgence:**

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

**2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange.**

**Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.**

Flam. Liq. 2

Acute Tox. 3

Acute Tox. 3

Acute Tox. 3

STOT SE 1

## Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

**T** Toxique  
**F** Facilement inflammable

R39/23/24/25  
R23/24/25  
R10

## 2.2 Éléments d'étiquetage:

### Symboles de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H331 Toxique par inhalation.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Pour le texte complète des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

## 2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 3. Composition/informations sur les composants

Dénomination: Azur-Eosine-Bleu de Méthylène solution selon Giemsa \*(lent)

## COMPOSITION:

### 0001: Méthanol

Formule: CH<sub>3</sub>OH M.= 32,04 CAS [67-56-1]  
Numéro CE (EINECS): 200-659-6  
Número d'indice CE: 603-001-00-X  
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119433307-44-XXXX

**Contenu:** >= 30 % <= 50 %

### Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Flam. Liq. 2  
Acute Toxicity Inhalation cat. 3  
Acute Toxicity Dermal cat. 3  
Acute Toxicity Oral cat. 3  
STOT SE 1

### Symboles de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H331 Toxique par inhalation.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P309 EN CAS d'exposition ou d'un malaise:  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

## **Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).**

**F** Facilement inflammable  
**T** Toxique

**R11** Facilement inflammable.  
**R23/24/25** Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
**R39/23/24/25** Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

## **4. Premiers secours**

### **4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

### **4.2 Inhalation:**

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder immédiatement à la respiration artificielle. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

### **4.3 Contact avec la peau:**

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

### **4.4 Yeux:**

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

### **4.5 Ingestion:**

Transporter la personne à l'air libre. Provoquer des vomissements. Boire de l'alcool éthylique (environ 25 ml à 50%). Recourir à l'assistance d'un médecin.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

### **5.2 Moyens d'extinction inappropriés:**

Ne sont pas connues.

### **5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas laisser passer l'eau d'extinction dans les systèmes aquifères superficiels ou souterrains. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

### **5.4 Conseils aux pompiers:**

Vêtements et chaussures adéquates. Equipement de respiration autonome.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas inhaler les vapeurs.

## **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

## **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Sans indications particulières.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur.

**Température de stockage recommandée:** Température ambiante. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens. Ne pas stocker dans des récipients en métal léger. Ne pas stocker dans des récipients en plastique.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Contrôles de l'exposition:**

Sans indications particulières.

### **8.2 Paramètres de contrôle:**

VLA-EC(Méthanol): 333 mg/m<sup>3</sup>

VLA-EC(Méthanol): 250 ppm

VLA-ED(Méthanol): 200 ppm = 266 mg/m<sup>3</sup>

MAK (Méthanol) 260 ml/m<sup>3</sup>; 200 mg/m<sup>3</sup>

### **8.3 Protection respiratoire:**

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre AX. Filtre P3.

### **8.4 Protection des mains:**

Utiliser des gants appropriés néoprène PVC nitrile

### **8.5 Protection des yeux/du visage:**

Utiliser des lunettes appropriées.

### **8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

### **8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect: Liquide  
Couleur:  
N/A  
Granulométrie: N/A  
Odeur: méthanolique  
pH:  
N/A  
Point de fusion/point de congélation: N/A  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:  
N/A  
Point d'éclair: 20 °C  
Inflammabilité (solide, gaz):  
N/A  
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:  
N/A  
Pression de vapeur: N/A  
Densité de vapeur: N/A  
Densité relative:

Insertar Aquí Grupo de repetición

(20/4) 1,058 g/ml

Solubilité: Miscible dans l'alcool et glycérol.

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique:

N/A

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Conditions à éviter:**

Températures élevées.

### **10.2 Matières incompatibles:**

Halogénures d'acide. Métaux alcalins. Agents oxydants (acide perchlorique, perchlorates, halogénates, CrO<sub>3</sub>, halogénoxydes, acide nitrique, oxydes de nitrogène, oxydes non métalliques, acide chromosulfurique entre autres). Oxydes alcalins. Acides forts.

### **10.3 Produits de décomposition dangereux:**

Ne sont pas connues.

### **10.4 Stabilité chimique:**

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## **11. Information toxicologique**

### **11.1 Toxicité aiguë:**

LD50 oral rat : 5.628 mg/kg (relatif au composant à plus forte toxicité)

## **11.2 Effets dangereux pour la santé:**

Etant donné les composants de la préparation, les caractéristiques dangereuses probables sont les suivantes: Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. En contact avec la peau: Irritations Risque d'absorption cutanée. Par contact oculaire: Irritations Par absorption: nausées vomissements maux de tête vertige ébriété troubles de la vision cécité (lésion irréversible du nerf optique) Effets systémiques: acidose hypotension anxiété spasmes narcose coma D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

## **12. Information Ecologique**

### **12.1 Toxicité :**

#### **- Test EC50 (mg/l):**

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) 284400 mg/l

Classification :

Tox.

Poissons (Leuciscus Idus) >10000 mg/l

Classification :

Tox.

Poissons (Salmo gairdneri) 8000 mg/l

Classification :

Très tox.

#### **- Milieu récepteur:**

#### **- Observations:**

### **12.2 Persistance et dégradabilité :**

#### **- Test:**

#### **- Classification sur dégradation biotique:**

DBO5 1,12 g/g

DBO5/DCO

Biodégradabilité

COD 1,50 g/g

#### **- Dégradation abiotique selon pH:**

ThOD 1,5 g/g

#### **- Observations:**

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

#### **- Test:**

#### **- Bioaccumulation:**

Risque

#### **- Observations:**

### **12.4 Mobilité dans le sol :**

Distribution:  $\log P(\text{oct}) = -0,82$

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**

Données non disponibles.

### **12.6 Autres effets néfastes:**

Des risques pour l'environnement ne sont pas à exclure en cas d'utilisation et/ou d'élimination incorrectes.

DONNÉES BASÉES sur les composants de la préparation  
(Principal composant:méthanol).

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

.

### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

.

## **14. Informations relatives au transport**

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: MÉTHANOL

UN 1230 Classe: 3 6.1 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: MÉTHANOL

UN 1230 Classe: 3 6.1 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Methanol

UN 1230 Classe: 3 6.1 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 364 PAX 352

## **15. Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

## **16. Autres informations**

### Autres conseils de prudence

- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.  
P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment a l'eau et au savon.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P307+P311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P322 Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).  
P330 Rincer la bouche.  
P361 Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

### Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

- Phrases R: **R39/23/24/25** Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
**R23/24/25** Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
**R10** Inflammable.
- Phrases S: **S45** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
**S36/37** Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
**S16** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
**S7** Conserver le récipient bien fermé.

Version et date de révision: 5 18.07.2014

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 14

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

DOMINIQUE DUTSCHER SAS